



Hermeline Malherbe

Présidente du Département des Pyrénées-Orientales

SESSION DU 10 MAI 2021 DU DÉPARTEMENT DES PYRÉNÉES-ORIENTALES

Les décisions prises lors de chaque session confirment et démontrent l'utilité et l'engagement de notre collectivité auprès de tous et toutes les habitant.e.s.

Tout au long de l'année, et plus encore en cette période de crise sanitaire, économique et sociale, **le Département assume pleinement ses responsabilités de soutien, d'accompagnement et d'anticipation.**

La première délibération de cette session en est une parfaite illustration : certains agriculteurs et viticulteurs des Pyrénées-Orientales ont, à nouveau, subi un événement météorologique majeur qui vient anéantir une année de travail et fragiliser leurs exploitations. Pour les aider à faire face, le Département se mobilise en proposant une aide financière d'urgence.

Par ailleurs, le Département intensifie aussi son soutien financier au SDIS 66 et consacre d'importants moyens pour le logement. Il affirme ainsi sa volonté de répondre, au mieux, aux besoins quotidiens de tous et toutes. **Sécurité, santé, lutte contre la précarité, solidarités humaines et territoriales... sont autant de missions fortes, inscrites sur la feuille de route de la Majorité de l'Assemblée départementale.**



leDépartement66.fr



Le Département aux côtés des agriculteurs

Dans la nuit du 07 au 08 avril dernier, **un épisode de gel d'une intensité exceptionnelle** a frappé nos filières viticoles, arboricoles et maraîchères. Une première évaluation financière a été établie par la Chambre d'Agriculture. Elle fait état **d'une perte brute de l'ordre de 65 millions d'euros pour le seul département des Pyrénées-Orientales**, toutes filières confondues. Il est évident que pour beaucoup d'exploitants, ces dégâts vont se traduire par des pertes de récoltes, et donc de revenus, qui viennent en plus s'ajouter aux pertes occasionnées par des aléas climatiques passés (tempête Gloria, épisodes de gel et d'échaudage estival...). Dans ce contexte, la profession agricole dans son ensemble a appelé à une mobilisation des pouvoirs

publics. L'Etat est attendu sur des engagements concrets et à la hauteur du sinistre. Le Département, comme la Région, est prêt à intervenir financièrement, à condition de la mise en place d'un cadre réglementaire exceptionnel par l'Etat. Il ne s'agit pas de voter des subventions qui pourraient être refusées par l'Etat comme ce fut le cas à la suite de la tempête Gloria.

Par ailleurs, lors de cette session, la Majorité départementale propose un acte fort pour les **agriculteurs non salariés**. Il s'agit de la mise en œuvre **d'un revenu de solidarité et d'urgence**, avec la mobilisation d'une enveloppe rSa de solidarité.

- > Depuis des années, le Département est engagé dans une politique volontariste visant à améliorer la qualité des repas servis en restauration collective et plus particulièrement au sein des collèges. Dans cette logique, le Département a adhéré en tant que membre fondateur à l'association « Mangeons local 66 » aux côtés, entre autres, de la Chambre d'agriculture et du Civam Bio. Les travaux de l'association ont conduit à la création d'une plateforme physique dédiée à l'allotissement et à la commercialisation de produits agricoles locaux, à destination de la Restauration Hors Domicile. Lors de cette session, le Département propose d'adhérer à la plateforme prenant la forme juridique d'une SCIC (Société Coopérative d'Intérêt collectif).
- > Dans le respect des engagements pris à l'issue de la démarche « Imagine les P.-O. », le Département a lancé la création de 25 aires multimodales et de covoiturage. De plus, le Département mène une politique volontaire visant à développer les circuits courts agricoles et valoriser les produits locaux en vente directe sur le territoire. Aujourd'hui, les deux ambitions se rejoignent : en lien avec la Chambre d'agriculture des Pyrénées-Orientales, le Département a décidé d'accueillir un « drive fermier » sur l'aire de covoiturage de Perpignan « secteur Panchot ».



Le Département renforce son soutien au SDIS 66

La sécurité et la santé de toutes et tous sont au cœur des priorités du Département. En cette période de crise sanitaire, il est évident que **le soutien apporté au Service Départemental d'Incendie et de Secours**, dont le Département est le principal financeur, constitue un enjeu majeur.

Pour assurer un service public de la sécurité civile de qualité sur tout le territoire, le Département s'est engagé à garantir une participation à hauteur de 20,6 M€ pour les exercices 2018 à 2021 à travers une convention pluriannuelle en date du 4 mai 2018.

En 2019, le Département a porté sa participation à 21,6 M€

décidant par la suite de pérenniser cette somme pour les exercices 2020 et 2021.

Aujourd'hui, l'analyse prospective de 2021 fait apparaître **un besoin de financement supplémentaire de 1 million d'euros** qui s'explique pour deux raisons : l'impact budgétaire de la crise sanitaire relative à la Covid et la garantie d'un autofinancement adapté à la gestion patrimoniale en lien avec le déploiement du plan de casernement. Lors de cette session, les élus vont délibérer pour fixer **le montant annuel au titre de l'exercice 2021 à 22,6 M€**.

Le logement au cœur des priorités

Le logement, l'une des priorités du Département, est un élément majeur dans la vie de toutes et de tous, et pour beaucoup, le dernier rempart d'une exclusion définitive. Le logement est aussi un levier pour l'emploi local et l'insertion. Pour preuve : le soutien financier alloué par le Département aux bailleurs sociaux, bénéficie aux entreprises locales du BTP (environ 700 équivalents emplois à temps plein) par un investissement de la collectivité de 40 millions d'euros depuis 2008.

Le logement revêt une telle importance que le Département intervient avec détermination. La collectivité a fait le choix de renforcer les moyens d'intervention de son Office Public de l'Habitat qui détient et gère 56% du parc départemental de logements sociaux sur un ensemble de 24 846. Par ailleurs, le Département copilote avec l'Etat, le Plan Départemental d'Actions pour le Logement et l'Hébergement des Personnes Défavorisées (PDALHPD) 2017-2023 qui a vocation à coordonner l'ensemble des actions départementales.

Le rapport logement présenté lors de cette session comporte deux volets importants :

- Les subventions apportées par le Département au titre du Fonds Départemental d'Aide à la Pierre pour 2021. Concrètement, le Département est sollicité pour un montant de **3 712 000 € au titre du FDAP66**, correspondant à la construction de 671 logements dont 182 PLAI (logement très social), 382 PLUS (logement social) et 107 réhabilitations et acquisitions amélioration. Cette enveloppe globale est ainsi répartie : OPH Perpignan Méditerranée (2 497 500 €), Marcou Habitat (606 000 €), 3 F Occitanie (512 000 €), SA Trois moulins habitat (89 000 €), SCA Foncière et Humanisme (7 500 €).
- Les subventions de fonctionnement pour 2021 accordées aux associations oeuvrant dans le domaine du logement et la répartition de l'enveloppe 2021 au bénéfice des associations intervenant dans le champ au titre de l'Accompagnement Social lié au Logement dans le cadre du Fonds Solidarité Logement. L'enveloppe de ces aides s'établit pour l'année 2021 à **1 215 305 € dont 620 835 € pour l'hébergement et le logement et 594 470 € au titre de l'Accompagnement Social Lié au Logement (ASLL)**.

- Le Département propose d'octroyer une subvention à l'Office 66, dans le cadre du Fonds départemental d'aide à la pierre, d'un montant de 2 669 000€ au titre de sa programmation 2021, pour la construction et la réhabilitation de 423 logements dont 151 au titre de constructions neuves, 260 au titre des réhabilitations et 12 au titre des acquisitions améliorations.
- Il prévoit aussi une subvention à l'Agence Départementale d'Information sur le Logement 66 (ADIL 66) d'un montant de 128 676€ pour l'année 2021.
- Lors de cette session, il est proposé aux élu.es de se prononcer sur le nouveau Schéma Départemental d'Accueil et d'Habitat des Gens du Voyage pour la période 2021-2026. Ce nouveau schéma prévoit d'ailleurs la mise en œuvre d'un volet socio-éducatif sur l'ensemble des Aires Permanentes d'Accueil abordant les questions d'insertion professionnelle, de santé, de scolarisation et d'accès aux droits.

Mobilisé dans tous les domaines

L'Institut Départemental de l'Enfance et de l'Adolescence (IDEA) accueille les enfants et les jeunes de 0 à 21 ans, qui bénéficient d'une mesure administrative ou judiciaire de protection de l'Aide Sociale à l'Enfance. Au regard des enjeux de territoire et de l'évolution des besoins en Protection de l'enfance, **le Département a décidé de reconfigurer et d'adapter les locaux de l'IDEA sur Perpignan**. Il s'agit d'un vaste projet de construction / réaménagement / réorganisation destiné à répondre encore mieux aux besoins des enfants et des professionnels.

→ Très impliqué, depuis plus de vingt ans, dans la valorisation de la langue catalane, le Département a toujours soutenu l'enseignement en immersion, les classes bilingues ainsi que les cours d'initiation en primaire. **Le Département souhaite soutenir la Bressola dans son projet d'acquisition et d'aménagement de nouveaux locaux à Perpignan**, dans le monastère Sainte-Claire au Moyen-Vernet. Ce nouvel équipement permettrait d'accueillir 500 élèves à l'horizon 2028 contre 195 aujourd'hui.

→ **Le Département, autorité portuaire du port de Port-Vendres, a l'ambition de créer un port du futur**, nouvelle génération à haute qualité technologique (port connecté, branchement à quai des navires...) et à haute valeur environnementale (qualité des eaux, recherche et développement...). Lors de cette session, les élu.e.s doivent se prononcer sur plusieurs délibérations concernant le port :

• Le Département, la commune de Port-Vendres, la Communauté de communes Albères - Côte Vermeille - Illibéris, en partenariat avec l'Etat, ont signé en avril 2018, une convention-cadre d'aménagement. **Le programme d'actions 2021-2022** qui a été approuvé à l'unanimité, prévoit : l'étude architecturale globale de l'interface ville-port (lire ci-dessous), le plan de requalification des quais, les actions de valorisation touristique, les travaux d'aménagement et les actions de gestion courante ainsi que les actions de communication.

• Dans le cadre de cette convention-cadre, **le Département et la commune ont mené conjointement une étude architecturale** qui constitue un programme global d'aménagement des espaces publics urbains et portuaires (quais Forgas, Joly et de la République). Le montant total des travaux estimés s'élève à 4 881 350 €. Une convention relative au transfert de maîtrise d'ouvrage entre le Département et la commune doit être approuvée.

• Sollicité par l'Université Via Domitia de Perpignan, le Département, déjà engagé avec l'UPVD sur plusieurs projets scientifiques, se propose d'**accueillir sur l'anse Gerbal une plateforme technologique du laboratoire CEFREM / IEEM** permettant la mutualisation et l'accès à des plateaux techniques dédiés à l'exploration du milieu marin. Dans le cadre d'une convention d'occupation temporaire gérée par le concessionnaire CCI du département, cette installation verra le jour dans l'une des cellules de la Criée. Le Département financera les travaux nécessaires à hauteur de 250 000 € HT.

→ « **Non à la fermeture des finances publiques** ». Les élu.e.s du Département expriment une nouvelle fois leurs réticences et leurs vives inquiétudes face à la restructuration du réseau des finances publiques par le Gouvernement. Dans une motion, ils demandent « un moratoire sur la restructuration en cours, sur la suppression du moindre poste et/ou sur la fermeture de la moindre perception. »

→ A travers une motion, **les élu.es du Département demandent à l'Etat d'attribuer la revalorisation salariale issue du Ségur de la santé** à tous les professionnels des services d'aide et d'accompagnement à domicile et des établissements sociaux et médico-sociaux intervenant dans les champs du handicap, de la protection de l'enfance et de la précarité et de l'exclusion.

➤ La crise sanitaire a bousculé l'organisation et le fonctionnement du Département qui a rapidement déployé ses moyens humains et techniques pour apporter les réponses concrètes aux habitants et habitantes des P.-O. (masques et protections individuelles, équipements informatiques, primes aux services d'aide à domicile -SAAD-, subventions exceptionnelles aux associations, à l'UDSIS...) pour un coût évalué à près de 8 M€. La collectivité a porté un haut niveau d'engagement des politiques publiques à travers le financement des dépenses de solidarité (RSA, APA, PCH, protection de l'enfance) qui ont répondu aux fragilités apparues durant la crise. Elle a su maintenir son aide et son soutien aux acteurs du territoire : associations, collègues, SDIS, OPH66, ADT, parvenant aussi à produire un effort d'investissement record en 2020 à 125.3M€ en incluant le Budget annexe THD et 107,1 M€ sur le périmètre du Budget principal (routes, collègues, maisons de retraite, SDIS, aides aux communes...). Par sa commande publique, le Département a ainsi très largement contribué au maintien de l'activité et de l'emploi sur son territoire. Ces résultats sont obtenus par les très bons fondamentaux et les acquis de gestion de la collectivité (faible endettement, bonne solvabilité) qui entend poursuivre son effort de protection et d'accompagnement des populations.

CONTACT PRESSE

Alexandra Girard - Tél. 04 68 85 80 23 - Port. 07 86 48 14 90

leDépartement66.fr

